

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
« SAUVER LE JARDIN ROUSSY »

16 novembre 2021 à 19h30

Lieu : à l'Escale - Centre de loisirs pour aînés - rue du Léman 7 - 1814 La Tour-de-Peilz

Etaient présents :

- COMITE :
 - Anne-Marie Arnaud – Présidente
 - Maria Pesenti - Membre du Comité
 - Simone Koetschet - Membre du Comité

- MEMBRES DE L'ASSOCIATION :
 - 18 membres

Excusés, malades tous les deux. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement :

- Pierre Frey – Membre du Comité
- Caroline Bertrand – Secrétaire caissière

Points inscrits à l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2019
2. Rapport de la Présidente
3. Rapport des comptes du 01.06.2019 au 31.05.2020 et du 01.06.2020 au 31.05.2021
4. Rapport des contrôleurs aux comptes
5. Décharge au Comité de l'Association
6. Election du Comité pour l'exercice 2021-2022
7. Election de 2 contrôleurs aux comptes
8. Divers et propositions individuelles

La présidence de la séance est assurée par Mme Anne-Marie Arnaud.

La Présidente ouvre l'Assemblée Générale

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

Les votes se feront à mainlevée.

L'accueil des membres est assuré par Simone Koetschet. Une liste de présence est remplie par les personnes arrivées à 19 heures.

Nous suivons les consignes de BENEVOLAT VAUD qui informe les Associations des réglementations COVID : réunions autorisées à moins de 30 personnes, sans consignes particulières, gestes barrières respectés. Plus de 30, certificat COVID obligatoire, ce qui n'est pas notre cas ce soir.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2019

La lecture n'est pas demandée par les membres présents. Il sera mis sur le Site de l'Association.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

La Présidente remercie les membres de l'Assemblée présents ce soir. Cette rencontre est la première depuis 2019. En effet, la Covid nous a obligés de reporter l'Assemblée Générale prévue le 17 novembre 2020. Une annonce officielle de ce report a été formulée sur la circulaire du 27 octobre 2020 accompagnée du rapport des contrôleurs du 01.06.2019 au 31.05.2020.

Une circulaire a été envoyée le 21 avril 2021 pour donner des nouvelles de nos activités et annoncer l'Assemblée 2021 pour le 16 novembre.

La Pandémie a gêné les activités de toutes les entreprises et Associations. Cela ne nous a pas empêché de contacter nos Municipaux pour les activités de plus en plus nombreuses, tant dans le Parc Roussy que sur le Quai.

Même si le bar « Barracuda » a profité du quai durant la saison d'été, de juin à septembre, il a respecté l'interdiction de s'étendre dans le Jardin. Ce bar a reçu l'autorisation de l'ancienne Municipalité. Nous n'avons aucune information pour l'été prochain en 2022 !

Le 31 août, nous avons envoyé un courrier pour manifester de l'étendue de plus en plus importante de la Manifestation NOX ORAE (activité du Rocking-Chair) et, pour la deuxième fois, dans le suivi du démontage de leurs installations, d'arbres qui deviennent malades !

Le 29 septembre, nous avons rappelé notre courrier, sans réponse, et avons obtenu un long courrier ayant pour objet : MANIFESTATIONS CULTURELLES AU JARDIN ROUSSY, alors que le nôtre se tourne sur la préservation du site. La Présidente lit dans le détail la réponse de la Municipalité du 5 octobre.

Pas d'extension des manifestations depuis 2016, soit NOX ORAE, LES ARPENTENTEURS et RIVIERA TANGO

Pas d'extension de NOX ORAE alors que depuis quelques années le Biotope est inclus sur les surfaces occupées, la scène de plus en plus haute et le matériel camions, cantines, et toute une organisation bien cachée derrière une protection installée par eux-mêmes, difficile à contrôler.

Les ARBRES ? en 2018, le saule-pleureur a souffert de la chaleur alors qu'il avait les pieds dans l'eau du biotope (arbre coupé par les jardiniers et pas remplacé). En 2021, l'araucaria devenu brun en une semaine, aurait souffert de l'humidité... L'arbre ne sera pas abattu tant que les branches ne seront pas toutes sèches.

La Municipalité ne répond pas à notre sollicitation de rencontrer les responsables de Parcs et Jardins.

Les débats seront ouverts ce soir au point 8 : Divers et propositions individuelles

RAPPORT DES COMPTES

du 1.06.2019 au 31.05.2020

Communiqués avec la circulaire du 27 octobre 2020 :

Produits 4'008,50 frs Charges 2'759,80 frs Solde de l'exercice 1'248,70

Actif au bilan : 14'351,35 frs

du 01.06.2020 au 31.05.2021

Produits 3'170.- frs Charges 1'241,30 Solde l'exercice 1'928,70

Actif au bilan : Solde exercice précédent 14'351,35 + solde de l'exercice actuel 1'928,70 :

Total 16'280,05 frs

RAPPORT DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Elisabeth Léo-Dupont lit le rapport 2021, des contrôleurs, signé par elle-même et Catherine Kilchenmann le 12 novembre 2021.

La Présidente remercie les vérificateurs aux comptes pour leur travail effectué.

Le rapport est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale, qui donne ainsi décharge à la secrétaire pour la tenue des comptes de l'Association.

DECHARGE AU COMITE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale donne décharge à l'unanimité, au Comité, pour ses actions effectuées tout au long de l'année dans le cadre de ses fonctions.

ELECTION DU COMITE POUR L'EXERCICE 2019-2020

La Présidente annonce 2 démissions : Simone Koetschet et Maria Pesenti.
Les membres présents sont sollicités. Personne n'est disponible actuellement.

La Présidente approchera quelques personnes peut-être chez les verts ou autres partis, mais ceci après l'agitation qui règne à La Tour-de-Peilz au sujet d'un référendum qui se déroulera le 28 novembre pour le château.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve la composition du Comité proposé :

- Anne-Marie Arnaud - Présidente
- Caroline Bertrand – Secrétaire caissière
- Pierre Frey – Membre du Comité

Cette élection est accompagnée des applaudissements de l'Assemblée.

ELECTION DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Après proposition aux membres présents, pas de manifestation à ce sujet.

Elisabeth Léo-Dupont et Catherine Kilchenmann ont contrôlé les comptes 2019-2020 et 2020-2021.

Toutefois, elles se proposent pour l'année annoncée 2022.

Après vérification des statuts, Article 20 : les contrôleurs sont élus pour une année et renouvelés une fois.

Nous devons donc rechercher 2 nouveaux contrôleurs pour les comptes 2021-2022.

DIVERS ET PROPOSITIONS

Relations avec la Municipalité

L'ancien chef jardinier de La Tour-de-Peilz, Francis Kilchenmann, actuellement à la retraite, propose d'aider la Présidente afin qu'elle puisse obtenir des précisions, non seulement sur les manifestations, mais sur l'état du jardin, l'entretien et la protection des arbres.

Il a des informations à donner au sujet de la façon de préparer le sol pour planter un Araucaria. Cela a-t-il été fait ?

La Présidente, en 2018, avait approché la Municipalité au sujet des poids lourds qui, précisément, restaient à demeure au milieu du gazon et sur les chemins plusieurs semaines.

A ce sujet, rien n'est contrôlé. Là aussi, des précautions sont à prendre au sujet des racines des arbres qui peuvent subir des pressions destructrices.

La Présidente remercie et accueille la proposition de notre Jardinier qui suggère également de rencontrer avec elle les acteurs des Parcs et Jardins de La Tour-de-Peilz.

Occupation des quais :

Une question est posée sur la buvette en bois (le Barracuda), installée tout l'été. Celle-ci est montée de bric et de broc. Comme cité plus haut, le comité est attentif à ce qui se passe sur le quai, même si il nous est souvent rappelé que le quai n'est pas le jardin !!!

Cela ne nous décourage pas, nous continuerons à poser des questions et à solliciter des rencontres.

Patrimoine Suisse

Le Patrimoine Suisse nous soutient-il ? Oui en 2016, avec le soutien du Président de Patrimoine Suisse Vaud M. Denis De Techtermann. Il nous a offert des articles dans les revues Patrimoine Suisse Vaud, en Janvier 2016 et Mai 2016.

Nous ne paraissions pas dans la liste des jardins historiques, même si le syndic de la dernière législature dit que le Jardin est protégé. C'est faux. La présidente sollicitera, par un postulat ou une motion, la Municipalité pour qu'elle s'engage dans des démarches afin que le Jardin devienne une zone protégée, nous rechercherons alors des informations auprès de Patrimoine Suisse. Il est demandé si l'Association a eu des contacts avec M. Antipass, vice-président de Patrimoine Suisse Vaud. Pour l'instant non, mais il a été approché par Pierre Frey pour la mise à l'enquête concernant le château, sujet brûlant dans lequel nous ne pouvons pas nous impliquer.

Juste pour information, notre Présidente s'active dans le groupe référendaire du NON pour la votation du 28 novembre.

Lors du débat du 10 novembre pour ce même sujet, La Présidente a rencontré M. Jean-Blaise Gardiol, membre de la Commission Technique Patrimoine Suisse Vaud. Elle n'hésitera pas à prendre contact avec ce Monsieur, après cette période tourmentée, pour avoir des informations concernant la protection du jardin Roussy.

M. Martin Killias, Président de Patrimoine Suisse depuis le 28 juin 2017, a écrit un éditorial dans 24 Heures les 13 et 14 novembre 2021. Nous essaierons de le contacter pour l'Association.

Animations en face de Nestlé « Entre-deux-Villes »

Le terrain en face de Nestlé a été occupé au mois de septembre par le Festival de La Tour.

La parcelle utilisée par la Municipalité a fait l'objet de la constitution d'une servitude en faveur de la commune de la Tour-de-Peilz sur des propriétés de la Société des Produits Nestlé SA.

Cette servitude est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 90 ans. « La commune s'est engagée à radier la servitude sans contrepartie, si tout ou partie des fonds concernés devaient changer d'affectation suite à l'adoption d'un nouveau règlement et être colloqués en zone de construction ».

La Municipalité a accepté en 2021 le Festival de La Tour. Elle nous a bien précisé que cette parcelle était nommée LES JARDINS DE L'OYONNE. Elle ne concerne donc pas le jardin Roussy. Merci à nos élus pour cette précision !

Suite à nos très bonnes relations avec Mme Emmanuelle Bonnemaison, paysagiste à Lausanne avec laquelle nous avons organisé une conférence sur l'historique du Jardin ROUSSY en 2019

Madame Emmanuelle Bonnemaison, architecte-paysagiste, qui a été mandaté par notre Association pour protéger le Jardin Roussy de nouveaux aménagements peu attentifs au lieu, a découvert à cette occasion qu'il avait été dessiné par Jules Allemand. Dans son travail, elle avait été aidée par Madame Claire Méjean, Architecte-paysagiste qui travaille au Service des espaces verts de la Ville de Genève et qui a relevé l'importance de J. Allemand dans le paysage de Suisse romande.

Cette étude est venue à la connaissance de Madame Aline Lemonnier-Mercier qui est enseignante et docteur en histoire de l'art, connue pour avoir publié des livres consacrés au développement urbain et à la ville du Havre. Elle prépare un livre retraçant la vie et l'œuvre de Lazare Weiller, industriel et homme politique français né à Sélestat le 20 juillet 1858 et mort à clinique de Valmont de Territet (Suisse) le 12 août 1928. L. Weiller est le premier industriel à produire des câbles téléphoniques à multiples conducteurs, spécialisé ensuite dans les câbles sous-marins et c'est aussi un pionnier de la télévision. Sénateur, le Gouvernement Français lui confie en 1914 une mission en Suisse, et il publie dans *Le Temps*, de mai 1915 à septembre 1918, une série de lettres sous le titre *L'Allemagne vue de Suisse*. Avant cela, L. Weiller a fait construire vers 1908, une superbe propriété à Angervilliers au sud de Paris « au début du XX^e siècle un manoir est construit par Lazare Weiller à l'emplacement du château d'Angervilliers » et a confié l'exécution des jardins à Jules Allemand ce qui a motivé la demande de Madame Lemonnier-Mercier sur l'existence d'archives sur les jardins.

Animations artistiques dans Jardin Roussy

Des contacts ont été pris avec le Service culturel de La Tour-de-Peilz durant le mois d'octobre. A nous de choisir la date, les activités proposées et peut-être une demande de financement à ce service aimable et à notre disposition.

Site Internet

Il nous est demandé de faire paraître sur notre courrier le site internet avec notre adresse en bas de page. Nous corrigerons cet oubli.

www.jardinroussy.ch

CHEMIN DU PARADIS

Une remarque est faite au sujet du "Chemin du Paradis", qui est en plein travaux, en amont du Jardin Roussy. La plaque concernant ce superbe nom poétique et original a disparue.

La Présidente s'informerait. (renseignements pris le 17 novembre, auprès de Mme la Syndique qui ne connaît pas la raison de cette disparition. Le nécessaire sera fait pour rétablir cette lacune afin d'agrémenter la poésie boélande. Ceci dit, les délais de commande sont relativement longs pour ce type de signalétique).

La Présidente remercie Simone Koetschet de l'avoir aidée à prendre des notes pour ce procès-verbal, en l'absence de la secrétaire.

Fin de notre Assemblée, chaleureusement applaudie, à 20h30.

COVID oblige, nous n'avons pas pu boire à la santé de notre Comité mais aussi de l'ensemble des nombreux membres qui nous soutiennent depuis 2014, Merci à tous.

Ainsi fait à la Tour-de-Peilz, le 17 novembre 2021.

La Présidente
Anne-Marie Arnaud